

**SNPREES**



Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

# Syndicat National F.O. des Personnels de Recherche et des Etablissements d'Enseignement Supérieur

## Elections au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTPMESR)



**Pour défendre vos droits**

**Personnels non-titulaires : contre tout licenciement, pour être maintenus en poste et pouvoir être titularisés**

**Personnels titulaires : pour défendre vos statuts de fonctionnaires d'État**



**Votez FO au CTPMESR le 6 mai 2010**

Le CTPMESR est consulté sur l'élaboration ou la modification des règles statutaires concernant tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, sauf les universitaires, pour toute modification de l'organisation des établissements autres que l'Université et leurs conséquences sur les conditions de travail et la santé des personnels.

**C'est la seule instance paritaire nationale où les non-titulaires peuvent voter**

Le syndicat SNPREES-FO est un syndicat indépendant, inter-catégoriel et confédéré qui agit au niveau local et au niveau national.

**FO refuse toute remise en cause du droit à la retraite à 60 ans, tout allongement de la durée de cotisation, et toute remise en cause du Statut Général de la Fonction Publique et du Code des Pensions Civiles et Militaires, ainsi que des régimes particuliers. Il n'y a rien à négocier !**

Le Pacte pour la Recherche et la loi LRU visent la rentabilité immédiate. Des pans entiers de la recherche, des disciplines devraient disparaître. L'Enseignement Supérieur et la Recherche publique doivent être « restructurés ».

Fusions d'UFR, suppressions d'antennes IUFM, désassociations d'UMR, créations de PRES, d'instituts et consortiums menacent les personnels.

Le Pacte pour la Recherche (avec la création de l'ANR) et la loi LRU organisent le recrutement et l'utilisation de dizaines de milliers de non-titulaires sur des emplois permanents. Entre 2007 et 2010, **le nombre des non-titulaires a augmenté en moyenne de 40% dans les EPST** (il est ainsi passé de 5102 à 7174, 40,6 % au CNRS)

Le SNPREES défend les droits et garanties des fonctionnaires d'Etat des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, combat pour la disparition de la précarité

- **Aucun licenciement de non-titulaire, réemploi à la fin du contrat. Aucun gel de postes : tous les postes doivent être mis au concours. Créations massives de postes**
- **Maintien du statut de chercheur fonctionnaire d'Etat à temps plein**
- **Amélioration des traitements et carrières, contre l'individualisation des carrières et recrutements**

Le SNPREES-FO défend les conditions de travail des personnels et s'oppose à l'éclatement programmé des EPST, qui comme les restructurations dans le privé, ne peuvent qu'aboutir à des licenciements et suppression d'emplois.

- **L'hygiène et la Sécurité doivent enfin être prises en compte par le Ministère et les établissements.**
- **Non au démantèlement des organismes de recherche (CNRS, IRD, CEMAGREF)**

## FO respecte son mandat

FO a toujours demandé à négocier avec le Ministère sur la base de ses revendications, dans le cadre du statut général de la Fonction Publique et des statuts particuliers des corps de fonctionnaires.

La réponse du Ministère a consisté à proposer aux syndicats de co-élaborer ses contre-réformes. FO n'a pas accepté et n'acceptera pas de participer à la destruction des statuts.

### FO et ses élus dans les CTP ont toujours combattu la LRU et la destruction des statuts :

- En votant **CONTRE** les Comités de Sélection lors du CTPU du 4 février 2008 ;
- En votant **CONTRE** le projet modifiant le décret de 1984 lors des séances du CTPU en 2009.

### FO et ses représentants ont toujours défendu les droits des doctorants et la formation à la recherche par la recherche :

- En votant notamment **CONTRE** le Contrat Doctoral Unique lors des CTPMESR des 15 décembre 2008 et 8 avril 2009.

Quel « avenir » pour les contractuels des EPST en fin de contrat ?

Ce n'est pas le SNPREES-FO qui le dit :

extraits du compte-rendu de rencontres de FO avec les directions du CNRS (30 mars) et de l'IRD (31 mars)

(...)

Le SNPREES-FO a fait part de son inquiétude devant le développement de l'emploi précaire dans les EPST.

Avec le développement du financement de contrats de recherche, notamment par l'ANR, au lieu du financement de la recherche par les EPST, le nombre de contrats post-docs et d'ITA contractuels augmente mécaniquement au détriment du nombre de chercheurs fonctionnaires titulaires à temps plein.

Les EPST les embauchent pour la durée maximum de 6 ans (deux contrats ANR) pour éviter de devoir les transformer en CDI (les règles de la Fonction Publique stipulent qu'au-delà de 6 ans en CCD il y a soit non-renouvellement soit embauche en CDI).

Quant à leur avenir dans le privé, il est très sombre, notamment avec la crise.

Les directions du CNRS et de l'IRD, que le SNPREES-FO a rencontré successivement, ont chacune confirmé cette inquiétude, un de nos interlocuteurs indiquant : « *on pouvait auparavant penser que la qualification et la compétence acquise au cours d'un contrat post-doc dans la recherche publique « mettaient le pied à l'étrier » des jeunes, pour trouver un emploi dans le privé après le contrat. Ce n'est plus le cas aujourd'hui* ».

Le SNPREES-FO n'accepte pas cette situation, qui détruit tout à la fois l'avenir des jeunes et la recherche publique. Il revendique :

Aucun licenciement de non-titulaire, réemploi à la fin du contrat !

Aucun gel de postes : tous les postes doivent être mis au concours

Créations massives de postes pour permettre le recrutement des contractuels et des futurs docteurs.

## VOTEZ FO pour être représenté au CTPMESR

Les votes par correspondance doivent parvenir au siège avant le 6 mai à 17 h.

Votes à l'urne le 6 mai dans les sièges des EPST